

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge**Déposé / Reçu le****02 FEV. 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
~~française de Bruxelles~~N° d'entreprise : **0743 668 514****Nom**(en entier) : **BAKER M.TEX**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **PLACE PHILIPPE WERRIE 20 BOITE B3, 1090 BRUXELLES****Objet de l'acte : Annulation de l'acte déposé au greffe le 16/12/2025 / Démission /
Nomination / Transfert des parts / Transfert siège social****PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 Décembre
2025 à 14h00 TENUE AU SIEGE SOCIAL**

1. Composition du bureau : Monsieur Sheikh Ahmed `Husam , préside l'assemblée.
2. Composition de l'assemblée : Le président constat que tous les actionnaires, porteurs des 100 actions, qui donnent droit à 100 voix, sont présents.
3. Ordre du jour : - Annulation de l'acte déposé au greffe le 16/12/2025.- Démission- Nomination
- Cession des parts. - Transfert siège social
1. Annulation de l'acte déposé au greffe le 16/12/2026.

L'Assemblée Générale PREND ACTE de l'annulation du PV déposé au greffe le 16/12/2025, celui-ci est nul et non avenu.

2.Cession des parts de la société

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de la cession des 100% des parts de la SRL Baker M Tex tva BE0743.688.514 à compter de ce jour ; le 03/01/2025. ; à l'acquéreurs cessionnaires Monsieur Gonçalves Pereira Valdeir NN 780721.561.11. A dater du 03/01/2025. Le cessionnaire est le seul responsable de la gestion, de la tenue des comptes ainsi que de la gérance de la société SRL Baker M Tex tva BE0743.688.514

-Démissions Administrateur / Nomination Administrateur

L'Assemblée Générale PREND ACTE de la démission Monsieur Sheikh Ahmed `Husam

L'Assemblée Générale PREND ACTE, de la Nomination de Monsieur Gonçalves Pereira Valdeir NN 780721.561.11 celle-ci prend acte à partir du 03/01/2025.

Transfert siège social

L'assemblée général prend acte du transfert du siège social à 1050 Bruxelles ; Avenue Louise 209

5. Fin de la séance

La séance est levée à 14h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Monsieur le Président

Bruxelles

Le 03/12/2025.

Sheikh Ahmed `Husam

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).